

FESTIVAL DE GAVARNIE

Le site de Pyrénées Mont Perdu est inscrit sur la liste du patrimoine mondial depuis décembre 1997.

Le Comité du Patrimoine Mondial, réuni à Québec du 2 au 10 juillet 2008 a émis un certain nombre de recommandations à l'attention des Etats Français et Espagnols. Elles sont relatives notamment à la gestion du site et à la présence du Festival de Gavarnie.

La France doit d'ici le 1^{er} février 2009, rendre un rapport sur l'avancement des recommandations et notamment sur le transfert du Festival de Gavarnie, la gestion coordonnée du bien, pour examen par le Comité du Patrimoine Mondial à sa 33^{ème} session qui doit se tenir à Séville.

Le Conseil Général,

- Après avoir entendu et compris l'analyse et la demande du Comité du Patrimoine qui ne sont pas en contradiction avec nos souhaits et nos volontés,
- Afin de rechercher un accord autour du Festival dans un compromis nécessaire et souhaitable pour l'avancée des uns et des autres,
- Afin de réduire les impacts physiques du Festival sur le site et de prendre en compte toutes les dimensions politiques, culturelles et économiques au service de la vallée,
- Nous formulerons des propositions politiques communes dans le cadre d'un partenariat et d'un travail concerté avec les élus de la Province d'Aragon et du Gouvernement Espagnol,

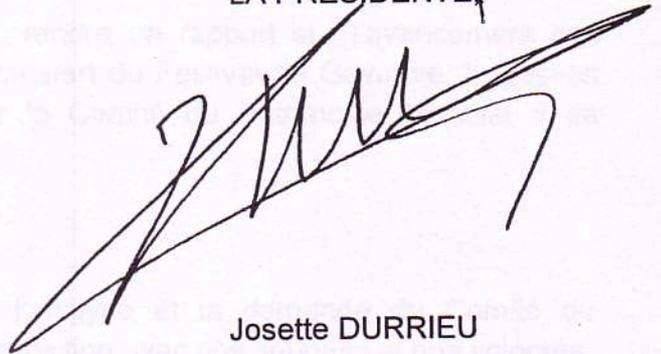
D'ores et déjà, nous prenons l'initiative des propositions suivantes :

1. Resituer le débat et la recherche d'une solution acceptable par tous dans un projet global de développement du territoire où la reconnaissance du patrimoine mondial sera une valeur partagée dans une démarche constructive.
2. Mettre en place un comité de suivi en amont et d'évaluation a posteriori du Festival, composé de représentants français et espagnols et désigner un élu référent chargé de son animation avec l'aide de personnes qualifiées.

3. Reposer et réétudier la question du Festival dans ce nouveau contexte tant sur le contenu que sur son organisation et ses impacts en identifiant, dès la prochaine saison, toutes les mesures susceptibles d'améliorer la situation actuelle pour une meilleure occupation du site.
4. Reprendre et réactiver les contacts avec la Région, l'Etat et tous les partenaires pour remettre en place un vrai comité de gestion du site.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LA PRESIDENTE,



Josette DURRIEU